

PARCOURS DU PASSAGER À L'ARRIVÉE

1 DÉBARQUEMENT DE L'AVION

■ Compagnie aérienne ou son prestataire : Mise en place de la passerelle vers l'avion ou trajet en bus...

2 LE CONTRÔLE D'IDENTITÉ AUX FRONTIÈRES POUR LES VOLS INTERNATIONAUX

■ Police aux Frontières (PAF)

Le contrôle automatisé aux frontières (Parafe)

■ Un service proposé par l'Etat, en collaboration avec la DPAF et Aéroports de Paris

3 LA LIVRAISON DES BAGAGES

■ Compagnie aérienne ou son prestataire : déchargement des bagages
■ Aéroports de Paris : mise à disposition des installations (tapis bagages...)

4 LE CONTRÔLE DES MARCHANDISES ET DES PERSONNES POUR LES VOLS INTERNATIONAUX

■ Agents de la Direction Générale des Douanes

L'information des passagers

■ Compagnie aérienne : fournit les informations affichées et les met à jour
■ Aéroports de Paris : met à disposition ces informations sur les écrans d'affichage, sur son site Internet et sur mobile
■ Comptoirs d'informations : Aéroports de Paris, compagnies aériennes, tour opérateurs...

Restauration, boutiques et services en zone publique

■ Aéroports de Paris sélectionne les partenaires qui proposent ces services

5 LA ZONE PUBLIQUE DE L'AÉROPORT

6 QUITTER L'AÉROPORT

■ En voiture : Aéroports de Paris gère les parkings et aménage les voies pour quitter l'aéroport
■ En taxi : Aéroports de Paris gère la répartition des taxis à Paris-Charles de Gaulle, via un système informatique qui les envoie vers les terminaux en fonction du nombre de vols à l'arrivée.
■ En transports en commun : RER (RATP et SNCF), TGV (SNCF), OrlyVal (RATP), CDGVal (Aéroports de Paris), Bus et navettes (RATP, Air France ou navettes des hôtels...)